



# Tunnel de Toulon

# Sécurité Professionnels du transport

Ce document a pour objectif de proposer aux professionnels de la route et des transports des informations et consignes sur le fonctionnement du tunnel de Toulon après la mise en service du second tube (tube Sud) début 2014.

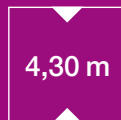
# Règles de circulation à destination des professionnels de transport

## Véhicules autorisés dans le tunnel



Les poids lourds de plus de 19 tonnes et les véhicules de transport en commun pourront circuler dans les deux sens du tunnel à l'ouverture du second tube.

Un trafic moyen journalier de 1 700 poids lourds est attendu pour chaque tube



Hauteur max. des véhicules : 4,30 m



Accès interdit aux véhicules transportant des marchandises dangereuses (TMD) et aux véhicules fonctionnant au Gaz Naturel pour Véhicule (GNV).

Le Poste de Contrôle de Toulon (PCT) dispose d'un système de détection des TMD par lecture de la plaque normalisée

## Règles de conduite pour la sécurité dans le tunnel



Distance de sécurité de 40 m entre les véhicules



minimale de 100 m devant eux (Réglementation Transport Européen)

Les véhicules de transport de marchandises doivent respecter une distance



Interdiction aux poids lourds de dépasser



Pour l'ensemble des véhicules empruntant le tunnel, la vitesse est limitée à 70 km / h

Radar tronçon : dispositif placé aux entrées et sorties du tunnel vérifiant que les conducteurs ne dépassent pas la moyenne de 70 km/h sur les 3 km de tunnel.

Radar tronçon dans le tube Nord depuis 2013

Radar tronçon dans le tube Sud à sa mise en service en 2014

Depuis juillet 2004, le tube Nord est équipé d'un radar automatique

**Le bon comportement des professionnels de transport en cas d'incendies dans un tunnel est un élément significatif pour la sécurité de l'ensemble des usagers.**

# Les consignes de sécurité selon la situation

## Consignes en cas d'embouteillage



Allumez vos feux de détresse



Restez à la bonne distance du véhicule précédent



Coupez votre moteur si vous êtes à l'arrêt



Suivre les messages de l'opérateur (radio, panneaux à messages variables)

## Consignes en cas de panne ou d'accident



Allumez vos feux de détresse



Déplacez votre véhicule si possible vers un garage ou au moins sur le côté



Coupez votre moteur et quittez votre véhicule



Rentrer en contact avec la Compagnie Républicaine de Sécurité ou l'opérateur en utilisant un poste d'appel d'urgence dans une niche de sécurité du tunnel

## Consignes en cas d'incendie

### Si votre véhicule est concerné par l'incendie



Si possible, essayez de conduire votre véhicule en feu en dehors du tunnel



Sinon, rangez vous sur le côté, coupez votre moteur et quittez votre véhicule



Si possible, éteignez le feu (avec vos moyens propres ou disponible dans le tunnel)

### Dans tous les cas

- Suivez strictement les consignes de l'opérateur diffusées par les hauts-parleurs
- Dirigez-vous vers l'issue de secours la plus proche en suivant le jalonnement piétonnier (signalisation lumineuse verte)
- Si vous arrivez dans une issue de secours, regagnez la surface par les escaliers
- Si vous arrivez dans un refuge inter-tubes : **VOUS ÊTES EN SÉCURITÉ**, attendez les consignes de l'opérateur diffusées par haut-parleur.



Issue de secours



Jalonnement piétonnier



Refuge inter-tubes

## Tunnel de Toulon

# Organisation pour assurer la sécurité du tunnel

## Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée (DIRMED)

La DIRMED assure l'entretien et l'exploitation du tunnel. Elle intervient en cas d'incident sur la chaussée, notamment avec ses patrouilleurs.

Le Poste de Contrôle de Toulon (PCT) de la DIRMED a pour mission d'optimiser la gestion du trafic et le fonctionnement du tunnel de Toulon.

Il dispose pour cela de :

- 1 mur d'images des caméras de vidéosurveillance sur le réseau et dans le tunnel ;
- 1 ensemble d'enregistreurs numériques ;
- 1 système de détection des véhicules TMD par lecture de plaque normalisée ;
- 2 moniteurs de Détection Automatique d'Incidents (DAI) : un pour chaque tube permettant la détection, par exemple, d'un ralentissement, d'un arrêt de véhicule, d'un piéton, de fumées ;
- Une liaison par fibre optique assurée entre le PCT et le tunnel.

Coordonnées CAT :

Adresse : BP 111 – 83079 Toulon Cedex 9

Téléphone : 04 98 01 65 80

E-mail : [cat.du.dirmed@developpement-durable.gouv.fr](mailto:cat.du.dirmed@developpement-durable.gouv.fr)

### Pour en savoir plus sur la traversée souterraine de Toulon

Le site du Tunnel de Toulon : [www.tunneldetoulon.fr](http://www.tunneldetoulon.fr)

Le site Internet de la DREAL :

[www.paca.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr)

Transports - Infrastructures / Projets d'infrastructures / Projets routiers / La traversée souterraine de Toulon

